

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 13 mars 2026 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

I. Bail emphytéotique entre la Ville et l'Etat

Bail emphytéotique par lequel la Ville concède, au profit de l'Etat, qui accepte, un droit d'emphytéose sur la propriété immobilière, inscrite au cadastre comme suit :

Commune d'ESCH-SUR-ALZETTE, section A d'ESCH-NORD

n° cadastre	lieu-dit	Nature	contenance
3074/19606	Op der Léier	Place (occupée)	01ha 64a 01ca
3074/16936	Rue Mathias Koener	Place	00ha 09a 90ca
		TOTAL :	01ha 73a 91ca

La pleine jouissance des bâtiments, constructions, ouvrages et plantations construits sur la propriété immobilière ci-avant désignée est incluse dans le présent droit d'emphytéose.

Durée

Le présent droit d'emphytéose est concédé pour un terme de trente-neuf (39) années, prenant cours le 1er janvier 2026 et expirant le 31 décembre 2064.

Destination

Les Immeubles sont pris en emphytéose par l'Etat dans l'intérêt de l'exploitation d'un centre d'accueil pour personnes âgées. Au cas où l'Etat voudra autrement affecter les Immeubles, il aura l'obligation d'en demander par écrit et préalablement l'autorisation auprès de la Commune.

Redevance

En contrepartie du droit d'emphytéose présentement concédé, l'Etat s'engage à payer à la Commune une redevance annuelle de cent euros (100,00 €).

II. Constitution d'une servitude

La Commune, agissant en tant que propriétaire, concède par la présente au profit de l'Etat, agissant en tant qu'emphytéote, un droit de passage à pied ou par véhicule sur une partie de route se trouvant sur la parcelle ci-après désignée (**fonds servant**), inscrite au cadastre comme suit :

Commune d'ESCH-SUR-ALZETTE, section A d'ESCH-NORD

n° cadastre	lieu-dit	nature	contenance
3074/19605	Rue Léon Metz	Place (occupée)	00ha 30a 60ca

Ce droit de passage est concédé au profit de la parcelle ci-après désignée (**fonds dominant**), inscrite au cadastre comme suit :

Commune d'ESCH-SUR-ALZETTE, section A d'ESCH-NORD

n° cadastre	lieu-dit	nature	contenance
3074/19606	Op der Léier	Place (occupée)	01ha 64a 01ca

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano
Ingénieur-Directeur